

Article 29 du Règlement

des ans au comité permanent. Ne vous méprenez pas, monsieur le Président. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il dit. En fait, je ne serai pas d'accord avec ce qu'il s'apprête à dire en cette Chambre. Je l'ai écouté pendant 13 ans et il va présenter une très sérieuse argumentation voulant que les gouvernements canadiens ont tellement limité l'emploi des insecticides qu'ils ont causé la destruction de nos forêts. Voilà en deux mots ce que le député s'apprête à dire. Son intervention sera peut-être la plus importante du débat de ce soir.

Je tiens à signaler au député qu'une chose cloche dans le raisonnement qu'il s'apprête à présenter. Que serait-il arrivé si le gouvernement du Canada avait continué sur sa lancée et laissé utiliser la quantité d'insecticides qu'il fallait pour tuer la tordeuse de l'épinette, l'eriosoma du sapin ou l'arpenteuse du tsulza et ce qu'il y a ici en Ontario, la spongieuse? Je ne vois pas d'objection à ce que le gouvernement ontarien utilise le bacilles *thuringiensis*, ou en bref le BT. Toutefois, je m'oppose vivement à ce que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve se servent de produits chimiques comme ceux qu'ils ont utilisés jusqu'à maintenant. Certains prétendent, comme le député, que le gouvernement a employé des mesures tellement restrictives que les insectes ont dévoré les forêts, laissant des arbres secs qui ont favorisé naturellement le déclenchement d'incendies.

● (2320)

Pour allumer un petit feu de camp, il faut prendre un petit morceau de bois mort. Voilà ce qui cause ou certainement favorise les incendies de forêts. Je suis d'accord avec le député s'il affirme que nous avons fait preuve de négligence en matière de gestion de nos forêts, à tel point que des arbres morts jonchent les sous-bois. Dans les forêts de Terre-Neuve, il n'est pas nécessaire d'abattre des arbres pour trouver assez de bois pour se chauffer. On en trouve partout sur le bord des routes ou n'importe où dans les forêts.

Au fil des ans, le député a soutenu un argument très valable avec lequel je ne suis pas d'accord. Il soutient encore en effet que, même avec la technologie actuelle, les incendies de forêt continueront d'être une menace qui, en fait, ira en s'aggravant. Dans le Nouveau-Brunswick, en 1957 et 1958, on utilisait du DDT sans grande surveillance. On a ensuite utilisé du fénitrothion et du Matricil. Nous avons procédé ainsi jusqu'à ce que le Service canadien des forêts découvre le BT dans la région de Québec. Avant le recours à cette méthode, nulle part, selon moi, on n'a obtenu de grands résultats en matière de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou tout autre insecte qui infeste les forêts. Les insectes sont toujours là.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prétendent qu'ils tentaient seulement d'enrayer la croissance. Cependant, des forêts mouraient, des arbres séchaient, et des feux de forêt étaient déclenchés très rapidement. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un obus lancé par les Forces stationnées à Gagetown. Il s'agit plutôt d'une catastrophe qui pourrait se produire dans toutes les forêts du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, du Québec et du nord de l'Ontario, qui sont infestées d'insectes, ce qui pose un très grave problème.

Je vous ai dit en gros ce que le député est sur le point de vous dire, monsieur le Président. Selon moi, il présentera une argumentation très rigoureuse et tout à fait fondée, sur une question extrêmement délicate, mais je suis tout à fait en

désaccord avec sa logique, et je crois qu'il y a d'autres solutions.

Le gouvernement du Canada fait preuve de laxisme depuis des années en n'accordant pas assez d'importance à la recherche d'une solution pour remplacer les insecticides. Le député de Carleton—Charlotte devra reconnaître que nous ne permettons à personne de traiter par pulvérisation d'énormes étendues de forêts avec une quantité d'insecticides suffisante pour tuer les insectes. Ils n'ont jamais été détruits et l'utilisation de fénitrothion à Terre-Neuve cette année ne permettra pas d'y parvenir. Il en ira de même au Nouveau-Brunswick, quel que soit le produit qu'on est sur le point d'utiliser. J'attends avec impatience d'entendre l'argumentation du député de Carleton—Charlotte qui sera peut-être l'une des meilleures à avoir été présentées dans cette enceinte ce soir.

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, voilà sans doute ce qu'il en coûte pour s'associer à des gens qui pourraient être de vos amis. En effet, j'estime que le député de Gander—Twillingate (M. Baker) fait la plupart du temps des interventions positives à la Chambre. J'ai apprécié ses propos et j'avoue que certaines de ses prévisions me semblent justes. Je vais les reprendre depuis le début.

Jamais le gouvernement canadien n'a effectué la recherche nécessaire au maintien de nos ressources forestières. Nous pensions avoir suffisamment de bois pour le gaspiller, le brûler et le saccager par nos pratiques sylvicoles. Au Nouveau-Brunswick, nous n'avons pris conscience de nos problèmes d'approvisionnement que depuis 15 ans. Nous savions que nous abattons plus d'arbres que la croissance ne nous le permettait. Même après avoir réglementé la coupe, celle-ci est encore trop forte pour assurer la survie des forêts dans ma province. Précisons qu'il fut un temps où la production forestière ne posait aucune inquiétude, car la tordeuse de bourgeons, qui a toujours existé, ne présentait pas de problème grave. Tant que l'arrosage demeurait efficace, la croissance surpassait la coupe. Il en était ainsi dans les années 50.

Il ne s'agit pas de revenir à l'emploi du DDT. Mais quand les scientifiques canadiens s'entendront pour démontrer, à l'aide de solides arguments, que le BT ne provoquera jamais de mutations et ne s'attaquera à rien d'autre qu'aux tordeuses des bourgeons d'épinette, je serai alors beaucoup plus enclin que maintenant à utiliser le BT.

Il se trouve que j'ai un petit-fils d'hospitalisé actuellement. Il souffre d'une infection qui est devenue réfractaire au médicament avec lequel on le soignait. Il a été gravement malade. Son état résulte d'une mutation du virus qui attaque son petit organisme. Il y a sûrement eu une sorte de mutation, une adaptation à l'environnement où il s'est développé, c'est-à-dire le corps humain, de sorte qu'il résiste maintenant à tous les médicaments. Nous avons maintenant la preuve que ces petites bestioles qui infectent les oiseaux, les animaux ou les insectes, sont effectivement capables de mutations qui les rend aptes à survivre aux pesticides. La chose s'est produite très souvent en agriculture. Quand les scientifiques canadiens me garantiront qu'il n'y aura pas de mutation du BT, je serai parfaitement rassuré. Cependant, ils devront m'expliquer pourquoi d'autres organismes développent une résistance aux médicaments mis au point pour les contrôler.